



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des personnels enseignants
DPE

Affaire suivie par
Valérie Matoulet
T : 01.57.02.60.67
Mél : ce.dpe3@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le mercredi 29 mars 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation,
-Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation,
-Mesdames et Messieurs les conseillers d'orientation psychologues,

s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine et Marne, de Seine Saint Denis et du Val de Marne,

- Madame la cheffe du service académique d'information et d'orientation,
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs pédagogiques régionaux vie scolaire,

Circulaire n° 2017-043

Objet : Recrutement de conseillers d'orientation-psychologues sur les postes de Directeur de centres d'information et d'orientation restés vacants à l'issue des opérations du mouvement.

Références :

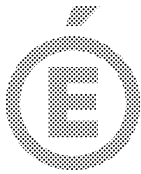
- décret n° 91.290 du 20 mars 1991 relatif au statut du personnel d'information et d'orientation,
- note de service n°2017.052 parue au BO n° 12 du 20 mars 2017 relative aux modalités de recrutement sur des postes vacants de directeur de centre d'information et d'orientation pour l'année 2017.
- note de service n°2016-194 parue au BO n° 47 du 22 décembre 2016 relative à l'avancement au grade de directeur de centre d'information et d'orientation pour l'année 2017

PJ :

Annexe 1 - Fiche de candidature à un poste de directeur de centre d'information et d'orientation

Annexe 2 - Liste des postes vacants

La présente circulaire a pour objet de présenter, dans la perspective de la constitution du corps des psychologues de l'éducation nationale au 1^{er} septembre 2017, la procédure exceptionnelle de recrutement de COP sur les postes vacants de DCIO titulaires.



I. Les personnels concernés

Peuvent candidater sur les postes vacants, tous les conseillers d'orientation-psychologues sans condition d'ancienneté.

II. Les postes

La liste des postes vacants de DCIO titulaire est annexée à la présente circulaire.

III. Les vœux

Les candidats sont invités à classer, par ordre de priorité, leurs vœux d'affectation. Aucune affectation ne sera prononcée en dehors des vœux. Si un candidat est retenu sur plusieurs de ses vœux, l'affectation sera déterminée en fonction du rang de classement.

IV. Dépôt et transmission des candidatures

Les COP intéressés par ce projet de mobilité devront faire connaître leur candidature au moyen de l'imprimé en ANNEXE 1 et joindre un CV à leur demande.

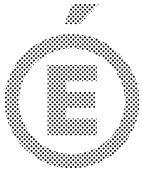
Le dossier complet (ANNEXE 1 fiche de candidature et CV) devra impérativement être transmis, pour avis, par voie hiérarchique à l'adresse suivante : ce.saio@ac-creteil.fr avant le 06 avril 2017.

Les candidatures revêtues de l'avis du recteur de l'académie d'exercice seront envoyées au recteur des académies demandées au plus tard le 28 avril 2017.

V. Examen des demandes par les académies

Les recteurs examinent toutes les demandes portant sur leur académie. Les candidats seront reçus par une commission académique chargée d'émettre un avis sur candidature basé sur la motivation, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des candidats.

L'examen des propositions sera ensuite soumis à l'ordre du jour de la commission administrative académique compétente avant transmission de l'ensemble du dossier portant avis motivé à la Direction Générale des Ressources Humaines, au plus tard le lundi 15 mai 2017.



3

VI. Mouvement inter académique

Les résultats de ce mouvement seront présentés en CAPN ; Les candidats retenus sur un poste qui ne relève pas de leur académie d'origine seront nommés à titre définitif, par la Direction générale Des Ressources Humaines, dans la nouvelle académie.

VII. Calendrier des opérations

Etablissement de la fiche de candidature et du CV pour transmission au rectorat par voie hiérarchique à l'adresse suivante : ce.saio@ac-creteil.fr	Avant le 06 avril 2017
Envoi des candidatures avec avis du recteur d'exercice aux recteurs des académies demandées.	Au plus tard le 28 avril 2017
Envoi des dossiers de candidatures portant avis motivés de la commission académique et après consultation de la commission administrative académique compétente.	Au plus tard le lundi 15 mai 2017

Je vous remercie d'assurer la diffusion la plus large de ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL